

---

# Office national du film

---

Rapport sur les dépenses annuelles de voyages,  
d'accueil et de conférences

---

pour la période se terminant le 31 mars 2011

---

## Office national du film

# Rapport sur les dépenses annuelles de voyages, d'accueil et de conférences

Comme l'exige la [Directive sur la gestion des dépenses de voyages, d'accueil et de conférences](#) du Conseil du Trésor, le présent rapport fournit de l'information sur les dépenses annuelles totales de voyages, d'accueil et de conférences de l'Office national du film (ONF) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011.

Cette information est mise à jour annuellement et ne contient pas les renseignements non divulgués en vertu de la [Loi sur l'accès à l'information](#) ou de la [Loi sur la protection des renseignements personnels](#).

Les dépenses de voyages, d'accueil et de conférences engagées par les agences et ministères fédéraux appuient le mandat ministériel et les priorités gouvernementales. En particulier, dans le cas de l'ONF, elles comprennent l'exécution des programmes de base excluant les dépenses engagées pour la production et la mise en marché de films telles que les voyages effectués dans le cadre de tournages et deancements.

### Raison d'être et responsabilités

L'Office national du film (ONF) a été créé en vertu d'une loi du Parlement en 1939. Organisme fédéral relevant du portefeuille de Patrimoine canadien, l'ONF a pour mandat de produire et de distribuer des œuvres audiovisuelles originales et innovatrices de manière à faire connaître aux Canadiens et aux autres nations les valeurs et les points de vue canadiens ainsi que les questions d'intérêt pour la population canadienne. L'ONF sert la population canadienne en produisant et en rendant accessible partout au pays et sur toutes les plateformes disponibles du contenu riche et diversifié qui reflète le profil démographique en évolution rapide au pays et qui ne pourrait être produit autrement. Une description sommaire des activités de l'agence pour l'exercice en cours se retrouve dans le [Rapport ministériel sur le rendement 2010-2011](#).

C'est en soutenant des cinéastes, des créateurs multimédias et des coproducteurs de toutes les régions du Canada et des diverses communautés ethnoculturelles, autochtones et linguistiques que l'ONF s'assure que ses œuvres audiovisuelles reflètent les réalités socioculturelles canadiennes, qui évoluent rapidement.

Les publics canadien et étranger ont désormais un accès sans précédent à son remarquable patrimoine audiovisuel qui compte plus de 13 000 productions. Ils y accèdent au moment, à l'endroit et sur la plateforme de leur choix, et ce, par le truchement du site ONF.ca. Par ailleurs, l'ONF fournit du contenu audiovisuel canadien dans les deux langues officielles aux maisons d'enseignement, ce qui en fait un important véhicule des valeurs canadiennes auprès de la jeunesse du pays.

# Office national du film

## Rapport sur les dépenses annuelles de voyages, d'accueil et de conférences

### Rapport

Les dépenses annuelles totales de voyages, d'accueil et de conférences de l'ONF sont résumées ci-dessous :

Catégorie de dépense	Dépenses pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011
	(en milliers de dollars)
Voyages – Fonctionnaires	949 \$
Voyages – Non-fonctionnaires	112 \$
<b>Total des dépenses de voyages</b>	<b>1 061 \$</b>
Accueil	107 \$
Frais de participation aux conférences	33 \$
<b>TOTAL</b>	<b>1 201 \$</b>

